

Toulouse, le 19 février 2024

Lettre ouverte

La protection de l'enfance à genoux

Lettre ouverte des professionnels du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne à

Monsieur le Président de la République

Madame Vautrin ministre du travail, de la santé et des solidarités

Monsieur Guerini ministre de la transformation et de la fonction publique

Madame El Haïry ministre déléguée de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Madame Rabault député à l'assemblée nationale

Monsieur Vincini président du département de la Haute-Garonne

Madame Vieu présidente du conseil d'administration du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Monsieur Aumeunier directeur de la direction enfance et famille

Monsieur Jaffre directeur de l'agence régionale de la santé occitanie

Madame Joseph directrice du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Il ne fait nul doute que la situation de crise que traverse le Centre Départemental de l'Enfance et de la famille de la Haute-Garonne aujourd'hui n'est pas la première de l'institution depuis son installation sur le site de Toulouse en 1971. La récurrence de cette situation de crise et son accentuation depuis celle du COVID en 2020, nous confronte à la chronicité des conditions d'accueil et de protection des enfants qui se dégradent :

Je suis agent éducatif, je suis agent de service hospitalier, je suis infirmière, je suis assistante sociale, je suis maîtresse de maison, je suis psychologue, je suis cadre socio-éducatif, je suis auxiliaire de puériculture, je suis agent administratif, je suis puéricultrice, je suis agent technique, je suis médecin, je suis agent de médiation, je suis agent de nuit, je suis assistante familiale,

J'ai choisi de travailler au sein de la protection de l'enfance parce que l'idée de prendre soin des plus vulnérables de manière inconditionnelle était importante et donnait du sens à ma mission.

Or à ce jour je constate que malgré toute ma bonne volonté les enfants au sein du CDEF vivent des choses « dramatiques » et que je ne peux pas l'empêcher par **MANQUE de** :

- d'écoute et de considération de nos difficultés
- réponses concrètes de nos exécutifs
- moyens humains et matériels
- formation
- lieux relais
- places dans des structures adaptées

L'idée d'être impuissant face à cette situation m'est insupportable, l'idée que je puisse participer à cette maltraitance institutionnelle m'est difficilement acceptable, vais-je finir par baisser les bras ????

Je suis un bébé de deux mois je viens d'arriver à la pouponnière, j'attends mon tour pour prendre mon biberon, six bébés autour de moi pleurent car ils ont faim eux aussi, les professionnels mettent tout en œuvre pour satisfaire tous nos besoins fondamentaux, je ne devais rester pas plus de six mois, j'ai maintenant j'ai 3 ans.

Je suis un enfant de six ans placé au foyer de l'enfance, je suis arrivé dans un long couloir triste et austère. J'entends des enfants crier, courir dans tous les sens, les adultes m'ont affirmé que je serais protégé et en sécurité, on me montre ma chambre je vais dormir avec un autre enfant que je ne connais pas, **j'ai peur que va-t-il m'arriver ?** il mettra un drap autour de ma tête et tentera de m'étrangler, je suffoque, les éducateurs arriveront.

Je suis un adolescent de 16 ans on me dit que je vais dormir là... sur un matelas par terre. Je ne sais pas qui va s'occuper de moi, je demande qui va m'amener à l'école, personne n'est disponible pour moi, je fugue et préfère encore rester dans la rue.

Relayer les voix silencieuses de ces enfants, de ces familles, de ces jeunes mineurs isolés, pour qui la loi du 7 Février 2022, relative à la protection des enfants et des familles, entend améliorer la situation de Protection par l'aide sociale à l'enfance, est fondamentale à ce jour.

Après multiples alertes il est forcé de constater que la situation n'est plus seulement préoccupante mais **DRAMATIQUE**, il y a **URGENCE**.

Les agents ne peuvent plus à l'heure actuelle exercer leurs missions de protection de l'enfance.

Le seuil de tolérance acceptable des professionnels est largement dépassé.

Les conditions d'accueil sont indécentes et le quotidien de ces enfants se dégrade de jour en jour !!! :

- Les situations complexes (avec troubles psychiques et psychiatriques) abandonnées au sein de l'établissement sans partenaires extérieurs aboutissent à une détérioration de leurs états psychiques et physiques. Ces usagers relevant du soin ne sont plus pris en charge par les établissements qui en ont la compétence.
- La durée des séjours sans que les jeunes puissent se projeter sur un quelconque projet engendre un mal être et une souffrance insupportable pour ces enfants. **Les défauts d'orientation des enfants qui restent beaucoup trop longtemps au sein des**

services initialement conçus pour les accueils d'urgence (3mois) entraînent et génèrent des passages à l'acte.

Tous ces éléments engendrent une dégradation des situations des personnes accompagnées et une détérioration des conditions de travail favorisant les risques psycho-sociaux et accidents de service.

- Agressions quotidiennes sur les professionnels : morsures, chutes, contusions, griffures, coups de poings, coups de pieds, fractures, foulures, tentatives de strangulation, insultes verbales et menaces de mort....

Il n'est plus concevable à ce jour de laisser travailler les agents dans ces conditions.

Nous vous demandons à tous de prendre vos responsabilités.

La protection de l'enfance doit devenir votre priorité, les enfants ne peuvent plus subir et être laissés pour compte.

Nous vous prions d'agréer Mesdames, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Les Agents du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne
et le syndicat SUD Santé Sociaux du CDEF31**